

La Croix

Bruxelles, le 30 avril 2021

Par courriel

Monsieur,

Il est totalement faux de suggérer que le projet de loi 2020 amendant la loi sur l'immigration sera utilisé pour empêcher les gens de quitter Hong Kong, comme indiqué dans votre article du 30 avril 2021, «Les Hongkongais « prisonniers » sur leur territoire».

Le projet de loi, adopté par le Conseil législatif le 28 avril 2021, vise spécifiquement à empêcher les demandeurs d'asile potentiels d'entrer à Hong Kong, à accélérer le traitement des demandes de non-refoulement (plus de 13 000 à l'heure actuelle) et à empêcher les tactiques dilatoires de certains.

Deuxièmement, la Loi fondamentale de Hong Kong garantit aux résidents de Hong Kong le droit de voyager, et de quitter et d'entrer à Hong Kong. Le projet de loi n'empiète pas sur ce droit.

Troisièmement, le Secrétaire à la Sécurité du gouvernement de la Région administrative spéciale de Hong Kong, John Lee, a déclaré publiquement au Conseil législatif qu'une législation subsidiaire serait élaborée pour indiquer clairement que les règlements ne s'appliqueront qu'aux transporteurs, aux passagers et à l'équipage se rendant à Hong Kong. La législation subsidiaire sera examinée plus avant par le Conseil législatif.

Je voudrais également souligner que l'article 6A du projet de loi, en plus d'aider à arrêter les demandeurs d'asile potentiels à la source, fournira également la base juridique pour mettre en œuvre le Système d'information Anticipée sur les Passagers (APIS) que l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) avait en 2018 ordonné aux membres d'introduire. Plus de 90 membres ont jusqu'à présent mis en œuvre l'APIS, y compris les États membres de l'Union européenne, le Canada et les États-Unis.

En tant que plaque tournante mondiale de l'aviation, membre de l'OACI et partenaire responsable de la communauté internationale, Hong Kong assume sa responsabilité de promouvoir la sûreté et la sécurité transfrontalières.

Meilleures salutations,

Eddie Cheung

Représentant spécial pour les Affaires économiques et commerciales de Hong Kong auprès de l'Union européenne

Gouvernement de la Région Administrative Spéciale de Hong Kong de la République Populaire de Chine

Hong Kong Economic and Trade Office

Rue d'Arlon 118

1040 Bruxelles

Belgique

www.hongkong-eu.org